



**DEMANDE D'INSCRIPTION AU BARREAU D'ANGERS**  
**Dossier Article 97 du décret du 27 novembre 1991**

☞ Merci de déposer votre demande d'inscription sur le portail Barôtech <https://portail.barotech.fr/> et sélectionner « s'inscrire »

☞ Merci par courrier à l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers :

*Maison de l'Avocat  
4 Avenue Pasteur  
BP 43079  
49017 Angers Cedex 2*

☞ **Le dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.**

**PIECES REMISE A L'APPUI DE LA DEMANDE**

---

- Demande formulée par écrit à Monsieur le Bâtonnier précisant le fondement juridique exact de votre demande et sollicitant votre inscription au barreau d'Angers mentionnant également votre domiciliation professionnelle, forme d'exercice prévue (individuel/collaborateur/salarié). Vous préciserez dans cet écrit si vous avez déjà présenté une autre demande d'admission dans un autre Barreau et s'il vous a déjà été notifié un refus d'admission.
- Justificatif d'identité
- Document justifiant de votre statut ouvrant droit à la dispense de la condition de diplôme de l'article 97, D. n° 97-1197, 27 novembre 1991
- Exemple de votre contrat de collaboration ou de travail ou une copie du titre d'occupation de vos locaux professionnels si vous exercez à titre individuel.
- Attestation sur l'honneur à remplir impérativement (ci-dessous)
- 2 attestations de moralité de tiers (hors famille)
- Casier judiciaire B3 de moins de 3 mois (Casier judiciaire national – 107 rue du Landreau – 44079 Nantes Cedex 1)
- 1 photographie d'identité récente
- 1 chèque de 900 euros à l'attention de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers - frais de dossier

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) .....

Demeurant .....

.....

.....

Déclare sur l'honneur :

1. N'avoir pas fait l'objet :

- de condamnation pénale ou de poursuites judiciaires pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- de sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation en raison de faits de même nature,
- de faillite personnelle ou d'une autre interdiction,
- d'une mesure de tutelle ou d'administration légale.

2. Ne pas avoir déposé de dossier dans un autre Barreau ou avoir fait l'objet d'une décision de rejet d'inscription.

M'engage à aviser sans délai le Bâtonnier de toute éventuelle procédure engagée à mon encontre.

Fait à .....

Le .....

Signature

.